



L'agriculture au sein du périmètre du Scot « Médoc 2033 »

Le Scot ⁽¹⁾ « Médoc 2033 » regroupe les 3 communautés de communes : Centre-Médoc, Médullienne et Cœur de Médoc. Avec près de 22 000 hectares de surface agricole utilisée, l'activité agricole recouvre près de 20% de la superficie de cet espace et se concentre plus particulièrement en bordure d'estuaire.

La viticulture y occupe une place prépondérante tant au niveau de l'occupation de l'espace que par son poids économique et son prestige. Celle-ci se positionne comme un employeur incontournable du territoire.

On trouve également des élevages de bovins viande et quelques exploitations de grandes cultures orientées vers la maïsiculture.

Clélie GARNIER
Hubert GUICHENEY

⁽¹⁾ Un **Schéma de Cohérence Territoriale (Scot)** est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Vignoble, prairies et maïs

20% du territoire dédié à l'agriculture

Les 800 agriculteurs recensés en 2010 au sein du périmètre du Scot « Médoc 2033 » exploitent une surface agricole utilisée (SAU) de 22 000 hectares qui représentent près de 20% de la superficie totale du territoire et près de 10% de la SAU girondine.

L'agriculture se concentre plus particulièrement en bordure de l'estuaire où ce territoire regroupe la majeure partie des terres agricoles de la presqu'île du Médoc.

Le vignoble s'étend sur plus de la moitié de la SAU

Avec près de 12 000 hectares, le vignoble occupe 54% des surfaces agricoles, viennent ensuite les prairies qui représentent 23% de la SAU et les céréales (16%). Ces dernières sont composées à plus de 90% par du maïs et le reste par du blé.

L'agriculture perd moins de terrain qu'ailleurs...

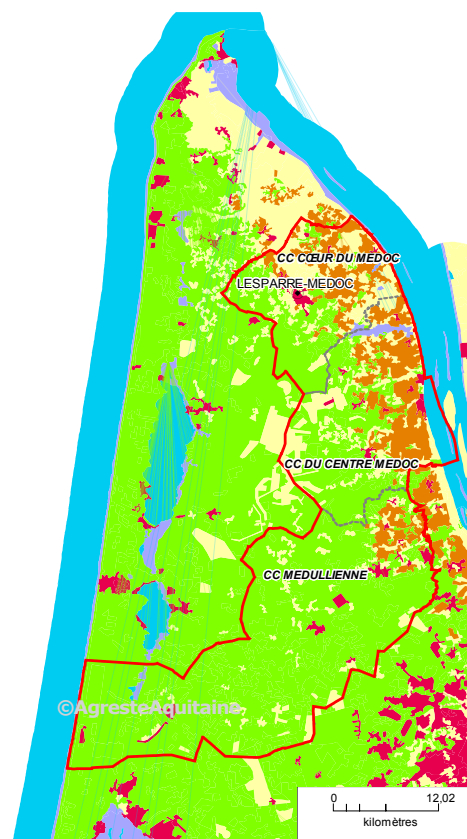
Entre 2000 et 2010, 900 hectares ont perdu leur usage agricole au sein du périmètre du Scot, soit une diminution de

Une agriculture concentrée en bordure d'estuaire

- Périmètre du SCOT Médoc 2033
- Contour des communautés de communes

- Occupation du sol**
- Espaces artificialisés
 - Agriculture
 - Forêt et espaces semi-naturels
 - Zones humides
 - Eau
 - Vignoble

Sources :
BDCarto
Union Européenne
SOeS, CORINE Land Cover, 2006



moins de 4% de la SAU alors que, dans le reste du département, elle se situe à 7%.

Le vignoble conserve la quasi-totalité de sa superficie, alors que sur le reste du département il perd près de 4,5% de sa surface sur les dix dernières années. Les surfaces en jachères (*) perdent 1 560 hectares, soit près de 70% de leur superficie de 2000, mais elles ne sont pas compensées par des remises en culture car les terres arables perdent également 380 hectares (- 8%). Au sein de ces dernières, les céréales perdent 670 hectares (- 15%) alors que les cultures d'oléagineux gagnent 270 hectares.

En revanche, les prairies naturelles (*) gagnent 1 160 hectares soit une progression de plus de 30% en dix ans.

(*) Ces surfaces n'étant pas géolocalisées, il n'est pas possible d'établir une relation exclusive entre l'évolution des surfaces de jachères et de prairie naturelles.

L'herbe : principale ressource fourragère et/ou espace « tampon » ?

En 2010, les 5 000 hectares recensés en prairies naturelles sur le territoire représentent la quasi-totalité des ressources fourragères. Plus de 60% d'entre elles sont répertoriées dans les « surfaces toujours en herbe productives » alors que les autres (37%) sont de moindre valeur puisque classées dans les « peu productives ».

Les trois quarts des surfaces en prairies naturelles sont valorisées par des exploitations détenant des herbivores (bovins, ovins-caprins ou équidés) mais le quart restant, soit près de 1 150 hectares se trouve sur des exploitations sans élevage de ruminants. Ces entreprises sont, dans la majorité des cas, spécialisées en viticulture

où l'on peut penser que ces espaces enherbés servent de couverture du sol provisoire, soit après arrachage, soit avant une nouvelle plantation.

Prédominance des sociétés viticoles

8 exploitations sur 10 spécialisées en viticulture

En 2010, plus de huit exploitations sur dix sont spécialisées en viticulture. Elles contribuent pour plus de 95% à la production brute standard (PBS) du territoire et recouvrent près des deux tiers de la SAU. Viennent ensuite les exploitations spécialisées en grandes cultures qui regroupent 4% des entreprises et 18% de la SAU ; elles réalisent 3% de la PBS du territoire.

Le reste de la SAU du territoire (12%) est valorisé par des exploitations répertoriées dans les orientations technico-économiques (OTEX) « élevage bovins-viande », « ovins-caprins », « élevage hors-sol » ou encore en « polyculture élevage ». Chacune de ces OTEX contribue pour moins d'un pour cent à la PBS du territoire.

Prédominance du statut sociétaire

40% des exploitations ont opté pour le statut sociétaire et elles valorisent les trois quarts de la SAU. Parmi elles, les SCEA constituent la forme sociétaire la plus usitée : elles concernent plus d'une société sur deux et regroupent 38% de la SAU du territoire. Viennent ensuite les sociétés commerciales et les EARL.

Malgré une diminution du quart de l'effectif des exploitations (tous statuts confondus) entre 2000 et 2010, les sociétés ont progressé en effectif et surtout en surface

exploitée où elles gagnent 1 515 hectares, soit plus de 10% de leur sole en 2000.

Des entreprises individuelles de taille plus restreinte

466 exploitations, soit 60% des exploitations du territoire, ont conservé le statut d'entreprise individuelle mais elles ne regroupent que 25% de la SAU. Ces exploitations sont moins étendues que les entreprises sociétaires : en moyenne, elles s'étendent sur 12 hectares de SAU contre 70 hectares pour les sociétés commerciales et entre 43 et 47 hectares pour les EARL et les SCEA.

Des exploitants individuels plus âgés

Agés en moyenne de 53 ans, les chefs d'exploitation s'inscrivent dans la moyenne départementale. Les exploitants individuels sont sensiblement plus âgés : ils dépassent 54 ans alors que les chefs d'exploitation en EARL ont en moyenne 47 ans, ceux en SCEA 52 ans, et ceux en SA ou SARL, 53 ans.

Agrandissement des entreprises

Entre 2000 et 2010, le territoire a perdu, toutes orientations confondues, 255 exploitations agricoles, soit près du quart de l'effectif recensé en 2000. Globalement, cette diminution d'effectif s'accompagne d'une restructuration par agrandissement des entreprises.

Ainsi, les petites exploitations sont les plus nombreuses à disparaître ; elles perdent 154 unités, soit plus du tiers de leur effectif présent en 2000. Viennent ensuite les exploitations de taille moyenne qui perdent un peu plus du quart de leur effectif (69 unités). Les grandes exploitations perdent 32 unités (-10%).

CHIFFRES CLÉS

Répartition de la SAU et âge moyen des exploitants par OTEX sur le territoire du Scot Médoc 2033 en 2010

Orientation technico-économique	Effectif d'exploitations		SAU en ha			Age moyen des chefs
	Total	dont sociétés	Totale	dont sociétés	Moyenne	
Grandes cultures	33	12	3 966	3 148	120	53
Maraîchage et horticulture	8	3	18	6	2	45
Viticulture	658	298	15 027	12 725	23	52
Cultures fruitières	s	s	s	s	s	s
Elevage bovins-viande	18	s	1 241	s	69	51
Bovins lait & viande combinés	s	s	s	s	s	s
Ovins-caprins et autres herbivores	33	0	870	0	26	58
Elevage hors sol	13	4	126	75	10	52
Polyculture et polyélevage	37	3	643	308	17	56
Ensemble	802	323	22 009	16 586	27	53

s : secret statistique

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

En terme de surface exploitée, les petites exploitations perdent au total 573 hectares de SAU et les moyennes 477 hectares alors que les grandes gagnent 151 hectares. On enregistre un agrandissement notable des grandes exploitations dont la SAU augmente de 5,6 hectares en moyenne mais également des moyennes (3,6 hectares de SAU). En revanche, la SAU moyenne des petites exploitations reste stable et se situe à 3,8 hectares.

Par ailleurs, ce sont les exploitations de polyculture et d'élevage d'herbivores qui ont subi la plus forte restructuration : bien que moins nombreuses, elles ont perdu entre 40% et 60% de leurs unités sur les dix dernières années alors que les entreprises viticoles enregistrent une diminution de 20% de leur effectif sur la même période.

La viticulture, employeur incontournable du territoire

L'agriculture deuxième employeur

L'agriculture fournit 27% des emplois dans le périmètre du Scot en 2009, contre seulement 12% dans le reste de la Gironde hors CUB. Elle se positionne comme le deuxième employeur juste derrière le secteur « commerce, transports et services divers » qui représente 30% de l'emploi total.

La viticulture pourvoyeuse d'emploi

En 2010, les exploitations agricoles du territoire ont employé l'équivalent de 4 900 temps plein (UTA), soit en moyenne 6 UTA par exploitation contre 3 dans le reste du département.

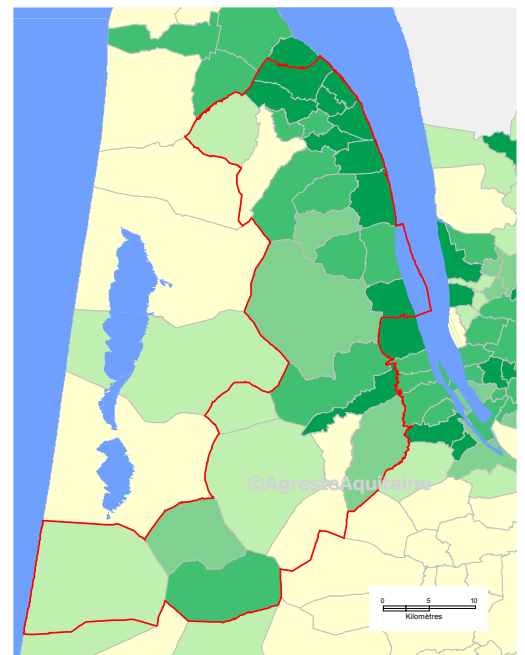
L'emploi agricole suit la vigne

Part de l'agriculture dans l'emploi (%) par commune

- 49% et plus
- 27% à moins de 49%
- 15% à moins de 27%
- 6% à moins de 15%
- Moins de 6%

□ Périmètre du Scot Médoc 2033

Source : BDCarto INSEE - Recensement de la population 2009



96% de ces emplois sont pourvus par la viticulture, activité particulièrement consommatrice de main-d'œuvre d'autant que les viticulteurs sont plus nombreux à vinifier en chai particulier. A ce titre, la part de l'emploi agricole suit ainsi de façon remarquable la concentration du vignoble sur le territoire.

Prédominance de l'emploi salarié

La prédominance de l'emploi salarié sur l'emploi familial, caractéristique de l'agriculture girondine, est encore plus forte au sein du périmètre du Scot que dans le reste du département : en 2010, l'emploi familial ne représente que 17% du volume total de travail contre 39% dans le reste du département.

Un emploi stable

Ainsi, l'agriculture, en plus de faire vivre les familles des exploitants, crée sur ce territoire des emplois salariés non délocalisables et pérennes. Depuis 2000, le volume de travail est resté stable sur le territoire alors qu'il a baissé de 17% dans le reste du département. Cette stabilité peut être en partie une conséquence de celle de la superficie du vignoble, alors que dans le reste du département les surfaces plantées en vigne ont diminué de 4%.

Des emplois qui dépassent le cadre familial

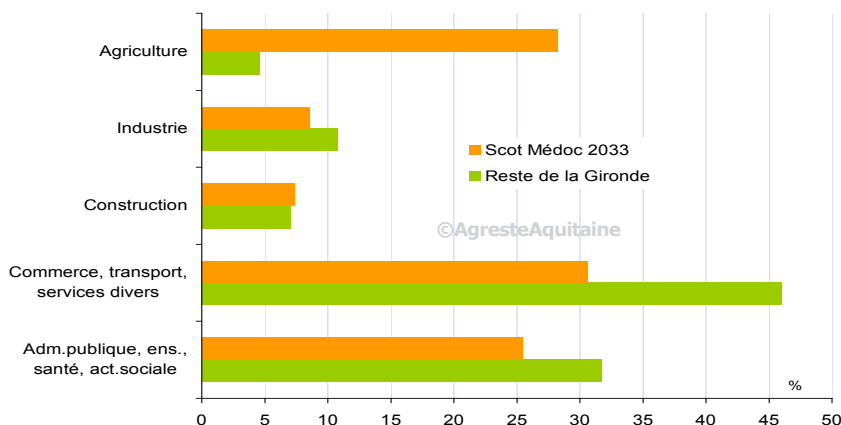
38% des exploitations ont recours au salariat permanent, mais 30 d'entre elles emploient à elles seules la moitié des salariés permanents. En 2010, 3 150 salariés, hors cercle familial, travaillent de façon permanente sur les exploitations du territoire, presque tous à temps complet. 85% d'entre eux sont ouvriers agricoles, 10% ont un poste d'encadrement (chef de culture, gérant...). Si 2 salariés sur 5 ont moins de 40 ans en 2010, le salariat vieillit cependant, on assiste plutôt à un glissement des classes d'âge qu'à un renouvellement.

8 000 salariés occasionnels

Près de 8 000 salariés occasionnels ont travaillé dans les exploitations du périmètre du Scot Médoc 2033 en 2010. Ils représentent un volume total de travail de 740 UTA. Plus de la moitié des exploitations emploient des salariés saisonniers, mais ce sont les structures importantes qui y recourent le plus. En effet, 25 exploitations emploient à elles seules la moitié des travailleurs saisonniers.

L'agriculture deuxième employeur du territoire du Scot Médoc 2033

Répartition en % des emplois au lieu de travail en 2009



Source : INSEE - Recensement de la population 2009

Le recours aux ETA et CUMA

Deux exploitants sur cinq ont recours aux services d'entreprises de travaux agricoles (ETA) ou de coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), le plus souvent pour l'équivalent de moins de 30 jours de travail par an. En 2010, le volume de travail fourni par ces prestataires est de 280 UTA, soit 22% du total départemental. Comme pour l'emploi occasionnel, ce sont les structures les plus importantes qui sous-traitent certains travaux aux ETA et / ou CUMA puisqu'une quinzaine d'entre elles concentrent la moitié du volume de travail fourni par ces prestataires de service.

Transmissions et installations

Plus de quatre agriculteurs sur dix ont 55 ans ou plus en 2010, ils exploitent 34% de la SAU du territoire. Bien que la viticulture y soit fortement représentée, les petites exploitations spécialisées en grandes cultures sont plus nombreuses.

38% ont déjà un repreneur identifié (contre 30% pour le reste de la Gironde) et 19% pensent que leur exploitation est amenée à disparaître. Ces derniers, plutôt des polyculteurs ou des éleveurs, mettent en valeur des exploitations de petite taille (4 ha en moyenne). 260 hectares sont concernés, ainsi que potentiellement 3 600 hectares pour lesquels les exploitants n'avaient pas encore trouvé de repreneur en 2010.

139 agriculteurs ont moins de 40 ans en 2010, ils exploitent 21% de la SAU du territoire. Un tiers de leur surface est en faire-valoir direct (contre 51% pour les 55 ans et plus), ils sont majoritairement en fermage. Un quart a obtenu la DJA lors de leur installation, presque toujours dans de grandes exploitations.

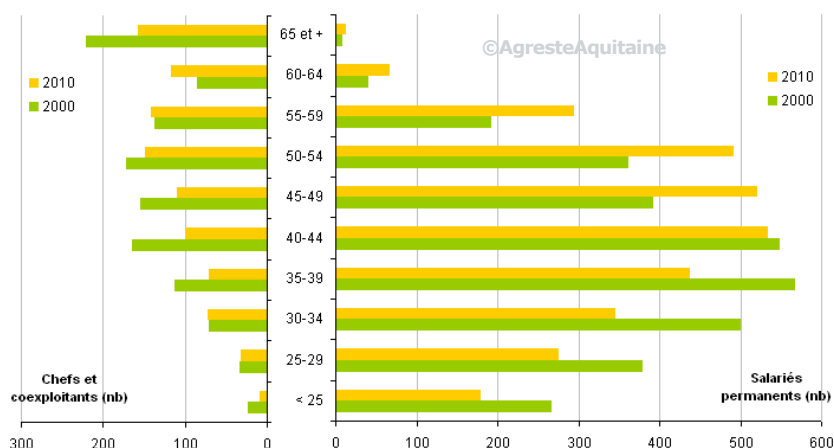
Formation : un bon niveau des exploitants, mais peu d'élèves en formation agricole

Les agriculteurs ont un bon niveau de formation

L'ensemble de la population résidant sur le territoire du Scot est moins diplômée que le reste de la Gironde (hors CUB) : en 2009, 30% des plus de 15 ans non scolarisés du territoire ont au moins le Bac, contre 36% ailleurs, bien que la structure de la population, en terme d'âge, soit identique. La population agricole, comme partout en Aquitaine, fait cependant bonne figure. En

44% des exploitants et 12% des salariés ont plus de 55 ans

Exploitants et salariés permanents par classe d'âge



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

2010, la moitié des chefs et coexploitants ont au moins le Bac, ainsi qu'un aide familial sur quatre.

À l'image de la population française, les plus jeunes ont un plus haut niveau de formation. La différence est cependant particulièrement marquée pour les diplômes agricoles, en raison notamment des conditions d'accès à la dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) pour les exploitants, mais également de l'élévation de la technicité des métiers. En 2010, 59% des exploitants des moins de 40 ans ont un diplôme agricole au moins de niveau Bac, contre 21% chez leurs aînés.

8% des actifs agricoles ont par ailleurs obtenu un diplôme par la formation continue agricole. Ils se répartissent principalement entre BPREA ou BEPA, et BTS.

Peu d'élèves suivent une formation technique agricole

240 élèves et 60 apprentis originaires du territoire sont scolarisés en 2012 dans un établissement agricole. Ils sont le plus souvent inscrits dans un établissement du territoire : le CEAP du Médoc à Pauillac (Lycée AGIR), la MFR Saint-Trélody de Lesparre et la MFR Saint-Yzans de Médoc. Un quart des jeunes sont partis étudier à Blanquefort, au lycée ou au centre de formation des apprentis agricole (CFAA).

Toutefois, 10% seulement de ces élèves se forment aux métiers de l'agriculture, plus particulièrement à la viticulture, dans des formations allant de la seconde Pro au BTS.

Concernant les autres élèves, presque la moitié suivent des formations générales, et un tiers des formations aux métiers des services à la personnes.

Les apprentis se répartissent entre formations agricoles (43% d'entre eux), notamment à la viticulture, du CAPA au BTSA, et les formations aux métiers paysagers et forestiers (15%).

Les élèves et apprentis se formant aux métiers de l'agriculture sont presque tous des garçons. Un sur cinq a des parents travaillant dans le secteur agricole, la majorité des jeunes voulant se former à ces métiers sont des enfants d'employés et d'ouvriers.

La viticulture, activité structurante du territoire

Un vignoble prestigieux

Le vignoble omniprésent à l'est du territoire

Le vignoble constitue une composante majeure et incontournable du territoire du Scot Médoc 2033. Il recouvre en 2010 plus de 12 000 hectares, soit 54% des surfaces agricoles, et représente près de 11% de la superficie du vignoble bordelais.

Le vignoble s'étend sur 23 communes situées au nord du territoire et se concentre plus particulièrement en bordure d'estuaire où il peut occuper plus de la moitié de la surface communale.

Des appellations prestigieuses

L'ensemble des communes viticoles peuvent bénéficier de l'AOP Médoc. Seules les communes des parties centrale et méridionale peuvent produire des vins d'appellation « Haut-Médoc ». Au sein de cette petite région viticole du Haut-Médoc, sont délimitées cinq appellations communales : Saint-Estèphe, Pauillac, Saint-Julien, Listrac et Moulis.

Un encépagement de qualité

La quasi-totalité du vignoble est composée de cépages rouges. Représentant respectivement 48% et 47% des surfaces plantées, le Merlot et le Cabernet constituent les cépages les plus cultivés. Viennent ensuite le Cabernet Franc (3% des surfaces) et le Petit Verdot.

Des exploitations spécialisées en viticulture

655 exploitants, soit plus de 80% de l'effectif total du territoire, cultivent de la vigne sur le territoire du Scot. Ils représentent 9,5% de l'effectif des viticulteurs girondins.

La quasi-totalité de ces exploitations sont spécialisées en viticulture.

87% de la récolte vinifiée en chai particulier

En 2010, les viticulteurs du territoire ont récolté 560 347 hectolitres de vin, soit près de 10% des volumes récoltés en Gironde. Plus de la moitié des exploitants vinifient leur récolte exclusivement en chai particulier, ils regroupent plus de 87% des volumes produits.

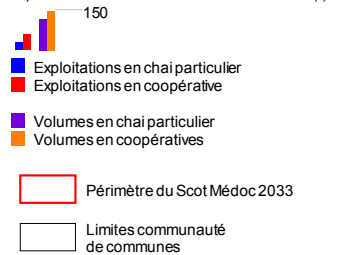
47% des viticulteurs vinifient en coopérative et moins de 2% associent coopérative et chai particulier pour transformer leur récolte.

Les trois quarts des volumes vinifiés en chai particulier distribués par le négoce

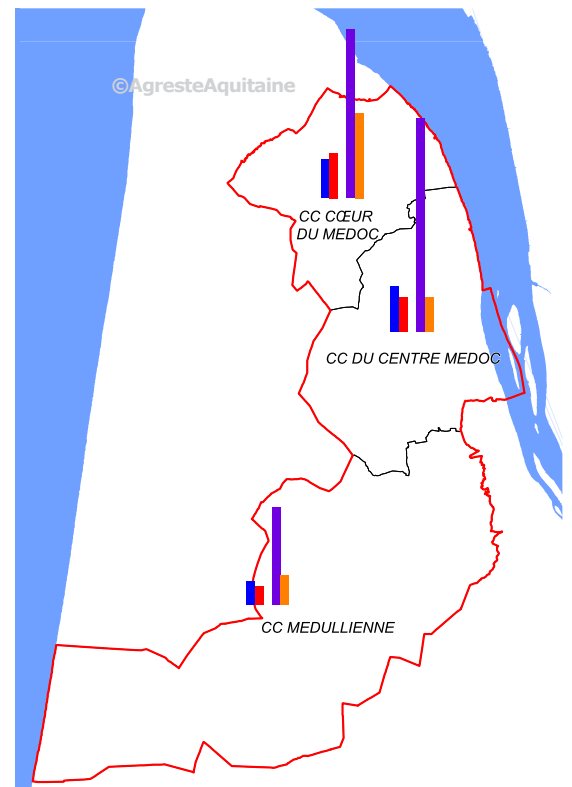
Le commerce de gros (négociants et grossistes) a commercialisé en 2010 plus des trois quarts des volumes vinifiés en chai particulier et mis en marché par les viticulteurs du territoire, alors que dans le reste de la Gironde l'on se situe à deux tiers des volumes. Par ailleurs, plus de 80% des volumes achetés par le négoce sont conditionnés en bouteille alors que c'est moins de 45% dans le reste de la Gironde. Cette particularité s'explique notamment par la stratégie commerciale des grands crus classés qui confient la commercialisation de leurs bouteilles en exclusivité à certaines maisons de négoce mais aussi à la pratique des achats de lots avec une mise en bouteille réalisée « au château » par le négoce.

La vinification en coopérative plus prégnante au nord du territoire

Destination de la vendange en 2010 par CDC
Exploitations en effectif. Volumes en centaine d'hl (*)



Sources :
BDCarto, Agreste-Recensement agricole 2010



Mise à l'échelle par la racine carrée

Moins de 20% des volumes commercialisés en vente directe

La vente particulière a permis d'écouler 19% des volumes mis en marché en 2010, bien que ce mode de commercialisation soit pratiqué par plus des deux tiers des viticulteurs-vinificateurs. Dans plus de 80% des cas, elle est associée à un autre débouché commercial, le plus souvent le négoce. Seulement 43 exploitations déclarent commercialiser l'ensemble de leur production en vente directe.

Par ailleurs, la grande distribution (GMS) et les détaillants (magasins spécialisés, restauration) regroupent ensemble 5% des volumes commercialisés.

Des coopératives viticoles bien implantées sur le territoire

8 coopératives collectent et vinifient les apports en vendange de plus de 300 viticulteurs, soit 45% de l'effectif total. En revanche, les volumes vinifiés ne représentent que 12,5% des volumes produits sur le territoire. Elles constituent donc un précieux outil de vinification pour les plus petites exploitations.

En effet, avec une superficie moyenne de 4,3 hectares de vigne, les coopérateurs

sont à la tête d'exploitations plus petites que celles des vinificateurs en chai particulier dont le vignoble avoisine en moyenne 37 hectares.

Par ailleurs, près de 85% des exploitations livrant à une coopérative sont des entreprises individuelles alors que c'est moins de 30% pour les vinificateurs en chai particulier. Avec une moyenne d'âge avoisinant 54 ans, les coopérateurs sont de deux ans plus âgés que leur homologues vinificateurs en chai particulier.

L'élevage de ruminants

43 éleveurs de bovins

En 2010, 43 exploitants, soit un peu plus de 5% des exploitations du territoire, élèvent des bovins. Le cheptel de souche compte près de 1 600 vaches mères allaitantes, dont plus de la moitié d'entre elles sont de race Limousine. Vient ensuite la race « Blonde d'Aquitaine » avec 30% des effectifs et enfin les vaches croisées (9%). Les élevages sont essentiellement situés au nord du territoire.

Près de 40% des exploitations possédant des bovins sont spécialisées en élevage

bovins viande, elles regroupent 45% de l'effectif de vaches mères. Le reste du cheptel se répartit dans les exploitations spécialisées en viticulture (31% du cheptel), les exploitations de polyculture élevage (14%) et les exploitations spécialisées en élevage ovins-caprins (12%).

Avec un âge moyen de 53 ans, les éleveurs de bovins s'inscrivent dans la moyenne du territoire mais l'on observe de nettes différences selon l'orientation de l'exploitation : les exploitations possédant des bovins et spécialisées en viticulture ou en élevage ovins-caprins sont dirigées par des chefs d'exploitations âgés de 56 ans en moyenne alors que pour les exploitations spécialisées en bovins viande, l'âge moyen des chefs est de 51 ans et pour celles de polyculture 47 ans.

Entre 2000 et 2010, le territoire a perdu 23 élevages, soit plus du tiers de l'effectif recensé en 2000, mais le cheptel n'a diminué que de 10%.

50 éleveurs d'ovins

En 2010, 50 exploitants élèvent des ovins au sein du territoire. Le cheptel de souche, destiné à la production de viande, se compose de 1 680 brebis, soit près de 10% du cheptel girondin. Il est localisé en petits îlots sur divers points du territoire.

Au cours des dix dernières années, ce territoire a perdu plus de 60% de ses élevages et le quart du cheptel de brebis mères. Parallèlement, on enregistre une augmentation de la taille du cheptel qui passe en moyenne de 25 à 34 têtes par exploitation. Ces troupeaux sont toutefois plus petits que dans le reste de la Gironde où la moyenne se situe à 43 brebis.

Quelques éleveurs d'ovins élèvent également des caprins sur leur exploitation.

Plus de 40% des élevages sont des exploitations spécialisées en élevage ovins-caprins. Ils regroupent près de 60% du cheptel de brebis mères. La taille moyenne de leur troupeau est de 59 brebis mais la majeure partie de ces exploitations sont répertoriées comme des « petites exploitations » (valeur de leur PBS inférieure à 25 000 €).

Dans les autres cas, le troupeau ovin constitue une activité de complément, soit dans les exploitations spécialisées en viticulture (un tiers des élevages ovins pour près du cinquième du cheptel), soit dans les exploitations de polyculture élevage ou des élevages hors sol.

Avec une moyenne d'âge de 60 ans, toutes orientations technico-économiques confondues, les éleveurs d'ovins sont sensiblement plus âgés que les autres agriculteurs du territoire.

3 900 hectares de grandes cultures

57 exploitants cultivent des céréales ou des oléagineux-protéagineux en 2010 sur le territoire du Scot Médoc 2033, sur près de 3 900 hectares. Près de 90% de ces surfaces sont réservées aux céréales et plus particulièrement au maïs. Viennent ensuite le tournesol (4%) et le blé (4%).

Plus de 40% de ces exploitations sont spécialisées en « grandes cultures » et elles regroupent près de 90% de la sole cultivée en céréales ou oléagineux protéagineux. Le reste est cultivé dans des exploitations spécialisées en viticulture qui

regroupent 10% des surfaces ou dans des exploitations de polyculture et/ou d'élevage.

Près de la moitié des exploitations spécialisées en grandes cultures sont des grandes exploitations (PBS supérieure à 100 000 €) dont la surface cultivée avoisine 260 hectares.

Agriculture biologique : une implantation timide

Seulement 2% de la SAU en bio

Toutes productions confondues, 15 agriculteurs sont engagés en 2010 dans une démarche de certification « Agriculture biologique ». Plus de 400 hectares sont ainsi cultivés selon le cahier des charges « Agriculture biologique » mais ils représentent moins de 2% de la SAU du territoire alors que dans le reste du département c'est plus de 5%.

Deux tiers des exploitations bénéficiant d'une certification AB sont spécialisées en viticulture et elles regroupent près de la moitié des surfaces certifiées ou en conversion.

Des perspectives encourageantes

38 agriculteurs déclarent envisager une conversion en agriculture biologique dans les 5 années à venir, 90% d'entre eux sont spécialisés en viticulture et valorisent près de 1 100 hectares, soit plus de 5% de la SAU recensée en 2010. ■

La dimension économique d'une exploitation est déterminée à partir de la valeur de la PBS totale de l'exploitation :

- **Petites exploitations** : PBS < 25 000 €
- **Moyennes exploitations** : PBS comprise entre 25 000 € et 100 000 €
- **Grandes exploitations** : PBS supérieure à 100 000 €

La production brute standard (PBS) décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients qui doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux présents hors toute aide. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euro, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles.

L'orientation technico-économique (OTEX) d'une exploitation caractérise son système de production, lequel est défini par la contribution relative des diverses spéculations (PBS de chaque production) à la PBS totale de la dite exploitation.

© AGRESTE
2013

Prix : 2,50 €



Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Hervé DURAND
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Composition - Impression : SRISSET Aquitaine
Crédit photo ©Photothèque MAAF
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412